

Délégation Suisse

61^{ème} Assemblée générale

Première Commission

Débat thématique sur les armes nucléaires

New York, le 10 octobre 2006

Madame la Présidente,

La République Populaire Démocratique de Corée a annoncé avoir effectué, le 9 octobre 2006, un essai nucléaire souterrain et cela en dépit de la déclaration du Conseil de sécurité du 6 octobre dernier et des nombreux appels à la modération de la part de la communauté internationale. La Suisse condamne cet essai qui va à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale en vue de la non-prolifération des armes nucléaires et qui représente un danger pour la sécurité de la région et au delà. En effet, ce test pourrait déclencher une course aux armements dont les conséquences risquent de nous échapper. Ce test risquerait aussi d'affaiblir gravement les efforts visant à l'universalisation du TICE (CTBT) et à sa réalisation. Un tel test va à l'encontre de l'esprit du TICE qui a inspiré 176 Etats à le signer et 135 à le ratifier. La

Suisse appelle la Corée du Nord de signer et ratifier au plus vite le TICE.

A plusieurs reprises, la Suisse a exhorté la Corée du Nord à ré-intégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont le pays s'est retiré en 2003. La Suisse est convaincue qu'une solution pacifique au problème du nucléaire dans la péninsule coréenne doit être recherchée dans le cadre des pourparlers à « Six ». A cet égard, mon pays demande à toutes les parties engagées dans le processus de faire preuve d'un esprit consensuel permettant au dit processus de redémarrer dans les meilleurs délais.

Madame la Présidente,

La Suisse soutient tous les efforts multilatéraux en matière de désarmement et de maîtrise des armements qui tendent vers des résultats concrets et vérifiables. Pour la Suisse, le TNP représente le seul instrument juridique contraignant d'envergure mondiale destiné à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il est en ce sens un outil essentiel à la paix et à la stabilité internationale.

Le nouveau cycle d'examen se trouvant dans sa phase initiale, la Suisse insiste sur le fait que l'accent mis actuellement sur la prolifération nucléaire ne conduise pas à négliger les deux autres

La Suisse tient à l'ensemble des engagements pris dans les documents finaux de la Conférence d'examen de 1995 et de 2000. En ce qui concerne l'acquis de 1995, la Suisse insiste sur le respect essentiel des « Principes et des objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires » et relève les points suivants, qui ont connu un début de concrétisation :

- la ratification au plus vite du CTBT par les Etats concernés dans l'Annexe 2 du Traité.
- la mise en place d'un comité spécial au sein de la CD afin d'entamer des négociations sur un traité FMCT.
- la négociation d'un instrument multilatéral contraignant dans le cadre de la CD en vue d'offrir des garanties de sécurité négatives aux Etats-parties au TNP non-dotés de l'arme nucléaire.

Madame la Présidente,

Ma délégation a soumis à la CD un document de travail intitulé « Une approche pragmatique à la vérification d'un FMCT », rédigé par un de nos experts, le Dr. Bruno Pellaud, Consultant nucléaire et ancien Vice-Directeur général de l'AIEA. Ce papier thématise les différents aspects et les définitions relatifs à la portée d'un tel traité, et suggère en particulier une approche réaliste à la vérification visant l'interdiction globale de la production des matières fissiles pour des fins militaires.

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention.